



# PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## NOTE D'INFORMATION

Vous avez commis une infraction au code de la route :

- alcool,
- stupéfiants

à la suite de laquelle votre permis de conduire a été suspendu pour les catégories suivantes :

- groupe léger : A, A1, A2, B, B1, BE,
- groupe lourd : C, C1, C1E, CE, D, D1, D1E, DE.

### **Vous êtes domicilié(e) dans le Tarn-et-Garonne**

La restitution de vos droits à conduire est subordonnée à un examen de votre aptitude à la conduite automobile devant la **commission médicale des permis de conduire**. La suspension du permis de conduire sera maintenue tant que votre aptitude à la conduite automobile ne sera pas reconnue.

Il vous appartient de prendre rendez-vous auprès de cette commission sur le site internet de la préfecture :

**<http://www.rdv.tarn-et-garonne.gouv.fr/booking/create/13976>**

Il est conseillé de vous présenter devant la commission médicale environ un mois avant la fin de la suspension.

Vous ne pouvez choisir qu'une seule plage horaire, et vous devrez vous présenter muni (e) :

- de la présente lettre
- de l'arrêté de **suspension administrative** du permis de conduire **ou de la décision judiciaire**
- du formulaire CERFA n°14880\*02 « avis médical » que vous devez télécharger et compléter avant de l'imprimer sur le site de la préfecture [www.tarn-et-garonne.gouv.fr](http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr) ou sur [www.service-public.gouv.fr](http://www.service-public.gouv.fr).
- des **autres pièces justificatives mentionnées** sur la convocation

Votre dossier **doit** être **complet** pour permettre aux médecins de vous recevoir et de se prononcer sur votre aptitude à la conduite automobile.

Après votre examen par les médecins siégeant en commission médicale, vous recevrez un courriel vous informant de la décision prise sur votre aptitude à la conduite automobile.

Si celle-ci est positive, vous devrez effectuer votre demande de permis de conduire sur le site [permisdeconduire.ants.gouv.fr](http://permisdeconduire.ants.gouv.fr). **« effectuer une demande de permis de conduire en ligne »**

*Si vous ne disposez pas d'outil informatique ou si vous êtes peu à l'aise avec internet, un point numérique est à votre disposition à la préfecture ou à la sous-préfecture sur rendez-vous ou dans l'une des 15 maisons de service au public du département (Négrepelisse, Caylus, Saint-Antonin-Noble-Val, Lamagistère, Lafrançaise, Lauzerte, Molières, Montpezat-de-Quercy, Villebrumier, Grisolles/Labastide St Pierre, La Villedieu du Temple, Laguépie, St Nicolas de la Grave, Bourg de Visa et Caussade).*

**Vous n'êtes pas domicilié(e) dans le Tarn-et-Garonne**, vous devez prendre rendez-vous auprès de la commission médicale siégeant dans le département où vous habitez. Vous êtes invité(e) à contacter la préfecture de votre domicile.

### **AUCUNE REDUCTION DE LA DUREE DE LA SUSPENSION ADMINISTRATIVE NE SERA ACCEPTEE**